Elysio de Carvalho
Directeur du Service d'Identification et de Statistique Criminelle
Directeur de l'École de Police

L'organisation et le fonctionnement

DU

Service d'Identification

DE

Rio de Janeiro

XXVII — Bibliothèque du "BOLETIM POLICIAL"

RIO DE JANEIRO
IMPRENSA NACIONAL
1914

Elysio de Carvalho
Directeur du Service d'Identification et de Statistique Criminelle
Directeur de l'École de Police

L'organisation et le fonctionnement

DU

Service d'Identification

DE

Rio de Janeiro

XXVII — Bibliothèque du "BOLETIM POLICIAL"

RIO DE JANEIRO
IMPRENSA NACIONAL
1914

3177

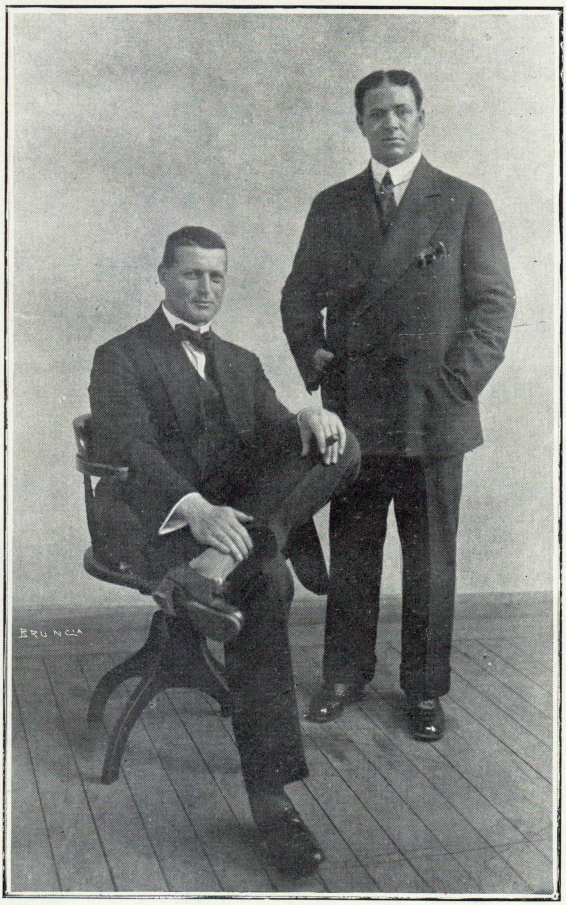

Professeurs R. A. Reiss et Elysio de Carvalho

COMMUNICATION

ADRESSÉE À LA

Section de Police Technique de l'Exposition Internationale Urbaine

tenue à Lyon, au 1 mai au 1 novembre 1914,

sous la prèsidence de M.le professeur Edmond Locard

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'IDENTIFICATION DE RIO DE JANEIRO

L'organisation définitive du Service d'Identification de Rio ne date vraiment que du décret du 5 Février 1903, lorsque la dactyloscopie a remplacée à l'anthropométrie. Cette organisation, modifiée et complétée par la reforme du 30 Mars 1907, est à juste titre considerée comme excellente. A M. Felix Pacheco, son premier directeur, revient donc le mérite incontestable d'avoir, par cette notable institution sociale et scientifique, tenté d'élargir les frontières de la police brésilienne, livrée jadis aux à-coups de l'empirisme. Il a su bien comprendre toute la portée de la dactyloscopie et il l'a mise à l'essai si bien qu'en 1902, en vue des plus brillants résultats, il proposait au Gouvernement le système Vucetich. Sous son instigation, fut créé le deuxième bureau dactyloscopique, dont il a encore présidé la mise en pratique avec un admirable esprit technique. Tel qu'il fonctionne, notre service d'identité judiciaire donne les meilleurs résultats, et de légères modifications suffiraient à lui faire atteindre cette perfection très relative que les institutions humaines ne peuvent guère dépasser.

* * *

Notre but n'est pas de chercher à décrire en détail les méthodes que possède actuellement notre bureau. Nous cher-

cherons à donner une idée de l'ensemble et des ressources de notre bureau ; tout en les signalant, nous sommes heureux d'avoir contribué à l'extension de ses procédés. A' l'heure actuelle, à Rio, l'emploi des méthodes scientifiques dans l'enquête judiciaire est passé dans la pratique courante. Depuis très longtemps déjà, certaines notions scientifiques ont été utilisées à Rio en vue de faciliter le fonctionnement de l'instruction judiciaire, mais c'est surtout depuis 1910 que nous avons systématiquement organisé la technique policière. Et il convient de signaler: bien que cette application des méthodes scientifiques, chez nous, soit de date récente, les succès acquis et les progrès réalisés ont été simplement considérables. L'initiative, en cet ordre de choses, a été tellement féconde que l'exemple en fut imité successivement dans les autres villes du Brésil. Vucetich en 1903 et en 1911, Ferri en 1910, et Reiss en 1913, lors de leurs visites faites à notre bureau, ont eu l'occasion d'aprécier la portée de notre institution, l'excellence de nos méthodes et notre activité énergique. Avant toute chose, il faut dire que le Service d'Identification de Rio, bien compris et bien organisé, est un vrai institut de criminalistique, dans son sens le plus large, répondant à plusieurs fins. Il a pour objet non seulement, comme bureau technique, d'aider la police dans ses recherches et d'éclairer la justice dans l'exercice de la répression, mais, comme observatoire de la criminalité, de recueillir, classer et étudier, avec méthode et précision, dans d'excellentes conditions, des données sur la personnalité des délinquants et les divers documents rélatifs à la production des crimes, et de réaliser toute sorte d'études anthropologiques, de recherches psychiques et d'expertises policières. En effet, vrai laboratoire de police technique et d'anthropologie criminelle, le Service d'Identification et de Statistique Criminelle de Rio de Janeiro réalise une œuvre scientifique de premier ordre.

* * *

Il est utile, nous croyons, de donner quelques indications sur le fonctionnement de notre bureau. Le service, constituant un département administratif parfaitement autonome et placé exclusivement sous la dépendance directe du Chef de la Police, est en même temps un departement d'ordre judiciaire, policier et civile. Les attributions du bureau comprennent :

a) l'identification obligatoire de toutes les personnes détenues quels que soient leur âge, sexe, position sociale et leur crime ou contravention ;

b) l'organisation des casiers judiciaires ;

c) l'inspection photographique des lieux de crimes, suicides, accidents, etc. ;

d) la vérification de l'identité des cadavres inconnus ;

e) l'expertise des empreintes, des traces et d'autres indices matériels ;

f) l'identification civile ;

g) l'organisation de la statistique criminelle, policière et administrative ;

h) la direction de l' École de Police ;

i) la publication du Bulletin Policier ;

j) la mission de suivre les travaux de technique policière parus en d'autres pays, etc.

* * *

Notre fiche d'identité est une traduction du modèle argentin, adoptée depuis le 5 Fevrier 1903 en vertu d'un traité signé pour les polices de Buenos Aires, La Plata, Santiago, Montevidéo et Rio. Le signalement comporte plusieurs caté-

gories de documents, savoir : 1ère) l'état civil ; 2ème) l'examen descriptif abrégé ; 3ème) les notes chromatiques ; 4ème) la description des particularités individuelles, tatouages et cicatrices, des régions visibles ; 5ème) les empreintes isolées et *non roulées* des dix doigts ; 6ème) la photographie de face et de profil réduite à 1/7. Tous ces éléments sont, dans leur totalité, subordonnés à la classification dactyloscopique, d'après la méthode établie par Vucetich, c'est-à-dire, qu'elle considère, pour tous les effets, l'impression digitale comme la preuve la plus concluante et la plus positive de l'identité d'un individu et qu'elle lui donne la suprematie sur l'ensemble des autres observations qui serviront à la corroborer. La dactyloscopie est donc la clef du système, l'élément fondamental du classement des fiches, l'instrument de contrôle du vaste répertoire de la population délinquante. Sur cette base est constitué le Service d'Identification à Rio et au Brésil entier. Il fonctionne à merveille depuis plus de 10 ans, et jusqu'à présent aucune grave objection d'ordre scientifique ne peut être adressée à notre système. D'une simplicité extrême, rapide et économique, il n'exige point un personnel nombreux et long à dresser, il a l'avantage sur tout autre d'être applicable aux individus de tout âge et des deux sexes, il offre de la securité et de la garantie contre toute erreur. La dactyloscopie est un système précis, scientifique, mathématique, qui possède encore l'immense avantage de permettre une classification simple et parfaite des dactylogrammes. La pratique de notre bureau a mis en évidence les avantages de la classification Vucetich au point de vue de la simplicité, de la rapidité et de la précision. Notre conclusion est que la dactyloscopie est sans conteste l'unique méthode sur laquelle on puises baser l'organisation d'un service d'identification, et hardiment on peut prédire qu'elle sera bientôt le fondement d'un service international pour l'identification des récidivistes. Quoiqu'elle n'utilise

qu'un petit nombre de documents et malgré ses limites d'usage, la fiche signalétique brésilienne répond, en effet, à quelques uns des besoins variés de la police judiciaire. Ces données, sauf la photographie, qui est collée sur un carton signalétique et jointe au dossier, sont consignées sur une cédule souple mésurant 21 centimètres de large sur 9 de long, et sur laquelle est indiqué, en outre, le numéro du régistre général sur lequel a été inscrit l'individu dans le bureau. Le numéro du régistre général (casier judiciaire) figure systématiquement dans tous les documents relatifs à chaque identifié : fiche, carton signalétique, dossier, indicateur alphabétique, répertoire morphologique, cliché photographique et bulletins personnels.

La statistique récente des criminels identifiés pour la première fois et celle des vérifications d'identité operées par notre service sont intéressantes à connaître :

NOMBRE	1907		1908		1909		1910		1911	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Identifications	2.085	328	1.817	246	1.455	182	957	131	1.345	146
Vérifications	2.322	585	2.134	564	1.941	480	1.640	438	1.739	305

NOMBRE	1912		1913		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F
Identifications	1.512	180	1.313	137	10.484	1.350
Vérifications	1.713	365	1.490	240	12.974	2 977

Dans cette statistique ne figurent pas les détenus identifiés par les 20 postes d'identification que le bureau a à côté

de chaque commissariat (delegacia) pour rendre facile la demande de renseignements et dont le nombre est le suivant:

SEXE	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	Total
Hommes.	6.227	5.808	3.427	2.079	2.948	2.051	2.231	24.771
Femmes	990	976	516	404	297	295	189	3.586

Les identifications civiles marchent dans une proportion enorme. Tandis que leur nombre est de 1.497 em 1907 : il a progressé à 1.503 en 1908, à 1.832 en 1909, à 5.129 en 1911, à 7.954 en 1912 et arrivé à 8.898 pour l'an dernier. Figurent dans le régistre civil seulement des individus qui ont de bons antécédents judiciaires, policiers et morales, et il y en a dès le modeste fonctionnaire au chef de service, dès le simple soldat au général, dès l'ouvrier au plus riche patron, en somme, des répresentants de toutes les classes de la société. Les premiers à en donner l'exemple ont été le Président de la République, le Chef de la Police et quelques sénateurs, députés, etc. Le service délivre depuis quelques temps une carte d'identité quié tablit d'une façon insophismable l'identité de la personne designée. Elle contient la photographie de face à la reduction d'un septième, le signalement de l'individu en quelques paragraphes différénts (marques particuliéres visibles, les notes chromatiques et la taille), l'empreinte du pouce droit, la formule dactyloscopique et la signature. Bientôt la dactyloscopie sera appliquée aux actes de la vie civile qui demandent à être authentifiés. Jusqu'à ce moment le bureau a expedié 18.000 cartes d'identité environ. Cette carte, reconnue partout, remplace chez nous les certificats de vie pour toucher les pensions, les rentes, etc., les passeports et les documents de moralité.

* * *

Ajoutons quelques informations intéressantes de notre pratique de plus de dix années. C'est rare, très rare, qu'un prévenu se refuse à la prise de ses empreintes ; au contraire, les autorités prennent à Rio très facilement les empreintes digitales de tous les individus arrêtés, même sans qu'il y ait contre eux une charge suffisante pour les accuser. Dans trois ou quatre cas ils ont fini pour laisser l'impression de leurs doigts sur la fiche. Les criminels sont obligés de se soumettre à l'identification, mais, si un prévenu s'y refuse il n'y a pas lieu d'employer la contrainte. Reiss, Locard, Laveley et d'autres ont parlé sur la question de dessins digitaux intentionnellement détruits ou rendus temporairement indistincts. Il résulte de nos observations personnelles que jamais n'a été remarqué à Rio aucun cas d'individu ayant produit la détereoration de leurs crêtes papillaires au point d'en rendre les empreintes indechiffrables. Cette question de l'effacement volontaire des empreintes digitales ne nous préocupe pas encore assez pour que nous y voyons le besoin de nous en protèger. A' propos des fausses empreintes digitales traitées par Rechter et Goddefroy, nous pourrons aussi avancer qu'au Brésil les criminels, et nous en avons de tous les pays et des plus rusés, n'ont pas pensé à essayer ce genre de contrefaction, très dangereuse sans doute mais incapable de mettre en danger les applications judiciaires de la dactyloscopie.

* * *

Nos archives dactyloscopiques sont pleins. Chaque jour 80 à 100 recherches sont operées au bureau par notre personnel qui se compose de trois fonctionnaires, un classificateur et deux opérateurs. La recherche des dactylogrammes

est faite très rapidement, et les archives répondent sans retard, par un travail de 4 à 5 heures par jour, à toutes les demandes des diverses autorités judiciaires du pays et de l'étranger. Les archives, selon une très curieuse statistique organisée par le Prof. Simões Corrêa, chargé de ce service et des expertises dactyloscopiques, contiennent : 64.990 fiches, dont 30.378 dans l'armoire des Séries A, I et E, et 34.612 dans l'armoire de la Serie V et des Anormaux.

Les 30.378 fiches de la première armoire sont réparties, d'après la Série et la Section, comme suit :

Série	Section	Nombre des fiches	Pourcentage
A	A	1.119	1,721
A	I	252	0,387
A	E	43	0,066
A	A	14	0,023
I	A	59	0,090
I	I	54	0,083
I	E	68	0,104
I	V	63	0,096
E	A	1.389	2,137
E	I	23.333	35,902
E	E	81	0,124
E	V	3.168	4,872
		29.643	45,607
	DOUBLES		
A	A	6	0,531
A	I	3	1,171
A	E	3	6,521
I	A	5	7,812
I	I	9	14,062
I	E	17	19,767
E	A	17	1,199
E	I	296	1,239
E	E	1	1,219
E	V	53	1,619
		410	0,630

HOULETTES

A	A	4	0,354
A	I	1	0,391
I	E	1	1,162
I	V	1	1,538
E	A	11	0,776
E	I	243	1,017
E	V	51	1,561
		312	0,480

DOUBLES ET HOULETTES

Série	Section	Nombre des fiches	Pourcentage
I	I	1	1,562
I	V	1	1,538
E	I	10	0,041
E	V	1	0,030
		13	0,020

Les 34.612 de la 2ème armoire sont réparties comme suit :

V	A	200	0,324
V	I	9.363	14,406
V	E	198	0,304
V	V	20.745	31,920
		30.506	46,954

ANORMAUX

A	88	5,740
I	17	5,743
E	1.245	4.200
V	1.340	4,048
X	165	—
	1.855	4,392

DOUBLES

V	A	4	1,932
V	I	228	2,339
V	E	2	0,959
V	V	323	1,498
		557	0,857

HOULETTES

V	A	3	1,449
V	I	184	1,890
V	E	4	1,913
V	V	459	2,176
		650	1,000

DOUBLES ET HOULETTES

V	I	14	0,143
V	E	5	2,392
V	V	25	0,115
		44	0,067

Présence des differents types dans les pouces :

		pouce droit	pouce gauche
A. .	4.436— 3.412 °/₀	1.533—34.558 °/₀	2.903—65.441 °/₀
I. .	35.962—27.667 °/₀	296— 0.823 °/₀	35.666—99.176 °/₀
E. .	30.348—23.348 °/₀	29.899—98.420 °/₀	449— 1.479 °/₀
V. .	58.918—45.328 °/₀	33.097—56.174 °/₀	25 821—43.825 °/₀
X. .	316— 0.243 °/₀	165—52.215 °/₀	151—47.784 °/₀

Dans les 64.990 fiches, il y a 2.855 anormales : soit 4.392°/₀ ; 967 doubles : soit 1.487°/₀ ; 862 houlettes : soit 1.400°/₀, et 57 doubles et houlettes : soit 0.087°/₀.

I

SUBDIVISION DES 3.502 FICHES DE LA FORMULE E 3333 I 2222

FEMMES

205 fiches

		Nombre des fiches
A poche	à la main droite	15
	à la main gauche	19
	aux deux mains	4
Petites	au pouce droit	6
	au pouce gauche	19
	au pouce droit	8
	à l'index droit	13
	à l'index gauche	19
	aux deux index	10
	aux autres doigts	25
Grandes	avec des cicatrices	25
	sans cicatrices	42

II

Boucles petites aux pouces. . . . .

- Petites aux deux pouces . . . . . .
  - 1 ligne à la main droite. 3
  - 2 lignes » » » » 12
  - 3 » » » » » 6
  - 4 » » » » » 7
  - 5 » » » » » 13
- Petites au pouce droit et moyennes au pouce gauche .
  - 1 ligne » » » » 2
  - 2 lignes » » » » 4
  - 3 » » » » » 4
  - 4 » » » » » 11
  - 5 » » » » » 17
- Petites au pouce droit et grandes au pouce gauche 7
- Petites au pouce gauche et moyennes au pouce droit .
  - 1 ligne 10
  - 2 lignes 12
  - 3 » 20
  - 4 » 25
  - 5 » 20
- Petites au pouce gauche et grandes au pouce droit. .
  - 1 ligne 3
  - 2 lignes 2
  - 3 » 6
  - 4 » 15
  - 5 « 17

- Boucles *moyennes aux pouces*
  - Moyennes au pouce droit
    - 6 lignes . . . 5
    - 7 » . . . 6
    - 8 » . . . 10
    - 9 » . . . 22
    - 10 » . . . 13
    - 11 » . . . 30
  - Moyennes au pouce gauche.
    - 6 » . . . 21
    - 7 » . . . 38
    - 8 » . . . avec des cicatrices . . 25
      - sans cicatrices. . . . 27
    - 9 » . . . avec des cicatrices . . 30
      - sans cicatrices. . . . 35
    - 10 » . . .
      - petites à la main droite 15
      - » » » » gauche 10
      - » aux deux main (index et medius droits). . 11
      - » » » » (index et autres) 7
      - » » » » (medius droit) 9
      - » » » » (annulaire droit) . . . 5
      - » » « » (auriculaire droit). . . 5
      - grandes avec des cicatrices 30
      - » sans cicatrices 21
    - 11 » . . .
      - petites à la main droit. 21
      - » » » » gauche 29
      - » aux deux mains (index et medius droit) . 3
      - » » » » (index et autres). . . . 17
      - » » » » (medius droit). . . . 6
      - » » « » (annulaire droit 4
      - » » » » (auriculaire droit. . . . 4
      - grandes avec des cicatrices 18
      - sans cicatrices. 29
  - Moyennes aux deux pouces.
    - 6 lignes au pouce droit 15
    - 7 » » » » 29
    - 8 » . . .
      - et 6 au pauce gauche 4
      - » 7 » » » 10
      - » 8 » » » 7
      - » 9 » » » 11
      - » 10 » » » 12
      - » 11 » » » 5
    - 9 » . . .
      - » 6 » » » 8
      - » 7 » » » 5
      - » 8 » » » 11
      - » 9 » » » 8
      - » 10 » » » 9
      - » 11 » » » 9
    - 10 » . . .
      - » 6 » » » 3
      - » 7 » » » 13
      - » 8 » » » 8
      - » 9 » » » 11
      - » 10 » » » 12
      - » 11 » » » 8
    - 11 » . . .
      - » 6 » » » 8
      - » 7 » » » 11
      - » 8 » » » 13
      - » 9 » « » 9
      - » 10 » » » 15
      - » 11 » » » 10

HOMMES

Boucles à poche

- Á la main droite
  - Pouce . . . 15
  - Index . . . 46
  - Medius . . . 6
  - Annulaire
    - 1 ligne à l'index droit . . . 4
    - 2 lignes » » » . . . 6
    - 3 » » » » . . . 17
    - 4 » » » » . . . 16
    - 5 » » » » . . . 8
    - 6 » » » » . . . 10
    - 7 » » » » . . . 16
    - 8 » » » » . . . 17
    - 9 » » » » . . . 21
    - 10 » » » » . . . 16
    - 11 » » » » . . . 21
    - 12 » » » » . . . 17
    - 13 » » » » . . . 26
    - 14 » » » » . . . 17
    - 15 » » » » . . . 8
    - 16 » » » » . . . 11
    - 17 » » » » . . . 8
    - 18 » » » » . . . 3
    - 19 » » » » . . . 2
  - Auriculaire . . . 21
  - Plus d'un doigt . . . 38
- Á la main gauche
  - Pouce . . . 27
  - Index . . . 38
  - Medius . . . 6
  - Annulaire
    - 1 ligne au pouce droit . . . 1
    - 2 lignes » » » . . . 3
    - 3 » » » » . . . 7
    - 4 » » » » . . . 3
    - 5 » » » » . . . 4
    - 6 » » » » . . . 9
    - 7 » » » » . . . 10
    - 8 » » » » . . . 6
    - 9 » » » » . . . 13
    - 10 » » » » . . . 11
    - 11 » » » » . . . 16
    - 12 » » » » . . . 9
    - 13 » » » » . . . 13
    - 14 » » » » . . . 5
    - 15 » » » » . . . 5
    - 16 » » » » . . . 5

		16 » » » » . . .	5
		17 » » » » . . .	6
		19 » » » » . . .	1
		20 » » » » . . .	1
	Auriculaire		14
	Pouce droit		3
	Index droit		10
	Medius droit.		1
	Annulaire droit et pouce gauche		7
	» » » index »		10
	» » » medius »		5
		1 ligne à l'index droit. . . .	2
		2 lignes » » » . . .	2
		3 » » » » . . .	4
		4 » » » » . . .	2
		5 » » » » . . .	2
		6 » » » » . . .	1
		7 » » » » . . .	5
Aux deux mains . . .		8 » » » » . . .	4
	Annulaire droit et annulaire gauche.	9 » » » » . . .	10
		10 » » » » . . .	9
		11 » » » » . . .	5
		12 » » » » . . .	10
		13 » » » » . . .	4
		14 » » » » . . .	4
		15 » » » » . . .	2
		16 » » » » . . .	17
		17 » » » » . . .	2
	Annulaire droit et auriculaire gauche.		2
	Auriculaire droit		4
	Plus d'un doigt de la main gauche		19

- *Boucles grandes aux pouces*
  - Petites aux autres doigts
    - Main droite
      - Index
        - avec des cicatrices. 32
        - sans cicatrices 34
      - Medius. 31
      - Annulaire. 18
      - Auriculaire 24
      - Plus d'un doigt. 24
    - Main gauche
      - Index
        - avec des cicatrices. 36
        - sans cicatrices 38
      - Medius 29
      - Annulaire 8
      - Auriculaire
        - avec des cicatrices 28
        - sans cicatrices 24
      - Plus d'un doigt 37
    - Aux deux mains.
      - Index
        - aux deux index 45
        - » » » et aux deux medius 28
        - » » » » au medius droit . 22
        - » » » » » » gauche. 23
        - » » » » aux autres doigts. 18
        - Index droit. 48
        - » gauche 46
      - Medius
        - aux deux medius 20
        - à l'un des medius 22
      - Annulaire 13
      - Auriculaire. 23
  - E'troites. 52
  - Avec des cicatrices.
    - Main droite
      - pouce 12
      - index 35
      - medius 14
      - annulaire 13
      - auriculaire. 8
      - plus d'un doigt. 30
    - Main gauche
      - pouce 10
      - index 36
      - medius 16
      - annulaire 7
      - auriculaire. 5
      - plus d'un doigt 27
    - Aux deux mains.
      - pouce droit 11
      - index » 20
      - medius 15
      - annulaire . . . . .

- Aux deux mains.
  - medius 15
  - annulaire 14
  - auriculaire 5
  - plus d'un doigt 24
- Grandes aux autres doigts.
  - Sans cicatrices . .
    - a . . . . .
      - a a a 10
      - a a b 31
      - a a c 22
      - a b a 12
      - a b b 43
      - a b c 22
      - a c b et a c c 8
    - b . . . . .
      - b a a 5
      - b a b 34
      - b a c 23
      - b b a 18
      - b b b : 11 lignes à l'index . . . 18
      - » : 12 » » . . . 25
      - » : 13 » » . . . 1
      - » : 14 » » . . . 19
      - » : 15 » » . . . 15
      - b b c : 11 » » . . . 19
      - » : 12 » » . . . 15
      - » : 13 » » . . . 19
      - » : 14 » » . . . 15
      - » : 15 » » . . . 14
      - b c b 8
      - b c c 21
    - c. . . . . .
      - c a a, c a b. c b a. 5
      - c b b 28
      - c b c. 25
      - c c a. 5
      - c c b 11
      - c c c. 22

CLASSIFICATION PRIMAIRE

La formule primaire s'obtient d'après la methode de Vucetich avec cette exception, que les symboles O et q sont abandonnés : les doigts amputés, les ankylosés, les dessins illisibles sont répresentés par un même symbole X.

Dans chaque case il n'y a qu'une seule série et une seule section ; en sorte que, nous n'aurions pas besoin de faire des modifications dans les archives si nous voulions faire remplacer les lettres des pouces par des chiffres, comme dans le système belge.

PREMIÈRE SUBDIVISION

Les fiches sont d'abord divisées en fiches de femmes et fiches d'hommes ; de tous les paquets, de n'importe quelle formule, sont rétirées les fiches qui contiennent des dessins en boulette (ganchoso) ou des boucles ; ces fiches constitueront des paquets separés, placés dans des cases spéciales.

DEUXIÈME SUBDIVISION

Arcs

Les arcs sont divisés en deux types : arc simple et arc angulaire.

Boucles (internes et externes)

Les boucles sont subdivisées en 5 sous-types : à poche (invadidas), petite, moyenne, grande étroite et grande large.

VERTICILLES

Les verticilles sont subdivisés en familles : spiral, sinueux et ovoïde, et en trois sous-types, qui sont les mêmes sous-types belges.

REMARQUES

1ère. On ne choisit pas systématiquement des doigts pour la subdivision ; cela dépend de la formule.

2ème. On ne subdivisera que les paquets contenant plus de 50 fiches. La subdivision une fois faite par les sous-types, on divisera les paquets des sous-types par les mains et par les doigts selon que les sous-types se trouvent à la main droite, à la main gauche, aux deux mains et à tels ou tels doigts.

* * *

Le service d'identité de Rio possède des laboratoires de police créés en vue d'expertises de tout genre. L'installation est complète, même luxueuse, et le matériel technique est de très bonne qualité. Le service de photographie est divisé en trois sections bien déterminées : la section de photographie signalétique du régistre civil, la section de photographie judiciaire pour les criminels et les laboratoires de photographie judiciaire proprement dits. Les premières disposent d'une salle de pose spéciale, un laboratoire, deux chambres noires et un archive de clichés. Les laboratoires ont une installation à part, et ils comprennent : un atelier disposé rigoureusement pour toutes sortes d'opération photographique, un vaste laboratoire pour l'analyse photographique, pour l'examen microphotographique et pour la recherche chimique. Tous les appareils de photographie métrique, de photographie signalétique, de reproduction, d'ampliations, etc., derniers modèles de Bertillon, sont expressement sortis de la maison d'optique Lacourt-Berthiot, de Paris. Nous avons une caisse bertillone pour l'emballage et le transport de pièces à conviction et même une automobile. Confiés à la direction du Prof.

Michelet d'Oliveira, un disciple de Bertillon et de Reiss, licencié en sciences chimiques et chargé des cours de photographie judiciaire à l'École de Police, ils sont vraiment un institut de police technique. Le degré de perfection au quel est arrivé son métier, son art si originel de mettre les connaissances techniques au service de la justice et les résultats excellents qu'il obtient chaque jour, font de M. Michelet un expert parfait. En effet, les photographies confeccionées par lui sont de véritables chef-d'œuvres au point de vue de la netteté des détails et de la précision. Notre service de photographie judiciaire n'a pas seulement pour but de photographier des criminels et d'autres, de reproduire des documents interessant à la justice et d'amplier des épreuves. Il est chargé spécialment des constatations systématiques sur les lieux en cas de crimes, de suicides, d'accidents, etc., et d'autres évènements pour lesquels il est nécessaire d'avoir une reproduction exacte du lieu où les faits se sont passés. Il fait aussi les expertises en écritures et en faux de tous genres. Il photographie les empreintes, les traces de pas, les effractions, etc., relevés sur les lieux de crimes et fournit les agrandissements au service des recherches dactyloscopiques. Il est appelé à intervenir d'une façon permanente dans toutes les reconnaissances de cadavres envoyés à la morgue. L'identification par les poils, les traces de sang, de sperme et d'autres est de la compétence exclusive du service médico-légal, mais c'est encore dans les laboratoires du bureau que sont faites les reproductions photo ou microphotographiques. Enfin, il prépare le matériel didactique destiné à l'École de Police et tous les documents pour le musée criminel. Le cabinet photographique possède des appareils spéciaux pour faire les enquêtes sur les lieux mêmes dans les plus mauvaises conditions de situation topographique ou de lumière. Les cas qui ont demandé l'intervention du laboratoire sont nombreux et variés. Voici,

en résumé, la statistique des travaux photographiques réalisés par les trois sections, de 1908 à 1913:

Criminels photographiés	9.344
Cartes d'identité confectionées	15.784
Cadavres identifiés	587
» reconnus par la dactyloscopie. .	179
» » » » photographie. .	60
Lieux de crimes photographiés	219
» d'incendie	15
» de desastres, accidents, etc. . . .	16
» d'attentats à la dynamite	33
Photographies de blessures, etc. . . .	23
Reproduction et agrandissement de documents, etc.	438
Expertises graphiques	5

Pour ce qui concerne l'identification des cadavres, rappelons que ce service, chez nous, est en quelque sorte journalier: 279 reconnaissances de cadavres trouvés sans papiers et sans domicile connu, ont été faites directement par le bureau. Ont sait combien la reconnaissance des cadavres est difficile, prêtant à l'erreur ou à la supercherie. L'identification des cadavres rendus méconnaissables par la putréfaction, comme c'est le cas des noyés, est facilitée par les procédés de revivification. Pour donner à la physionomie un aspect plus naturel « pour redonner de la vie au visage » ce qui permettra une reconnaissance plus facile, nous utilisons la méthode de Minovici et souvent le procédé de Reiss, tous deux devenus classiques et connus de tout le monde. On aboutit avec l'un ou l'autre au même résultat. La morgue de Rio, un établissement moderne et complet, possède toutes les conditions scientifiques et matérielles pour ce genre d'expertises. Nos archives possedent une grande collection de photographes de cadavres recomposés et aussi de différentes traces des coups.

Surtout depuis la diffusion et l'enseignement des avantages de la technique policière, a augmenté ègalement dans des proportions considérables le nombre des expertises de traces et d'empreintes trouvées sur les lieux des crimes. A' Rio, conformement à une circulaire du 9 Janvier 1908 de la Préfecture de Police et aux instructions publiées par le bureau le 20 Mars 1912, dès qu'un crime, un suicide, un accident, etc., est commis, le commissariat téléphone avant toute chose au laboratoire photographique et charge un gardien de surveiller le lieu pour empêcher que la physionomie et les vestiges du crime ne soient alterés ou détruits. Ainsi les fonctionnaires experts peuvent arriver tout de suite pour faire l'inspection photographique du lieu, fixer la position, les aspects, etc., du cadavre et rechercher les traces, les empreintes et tous les indices matériels, qui sont portés au laboratoire, ou bien, si cela est impossible, relevés directement sur place photographiquement. Au laboratoire, l'empreinte rapportée, par exemple, est photographiée, soit directement, soit après coloration, et cette opération finie, elle est envoyée aux archives dactyloscopiques pour être examinée. On pourra alors établir l'identité du criminel par la confrontation de l'empreinte avec celle des individus soupçonnés de l'avoir produite ou bien on est à même de rechercher et découvrir dans les armoires 'empreintel correspondante. Dans le but d'amener les agents, les gendarmes, etc., à proteger l'inaltérabilité des lieux, nous avons adressé à toutes les autorités des instructions dans lesquelles nous attirons leur attention sur l'intérêt primordial qu'il y a à conserver tous les vestiges laissés par les malfaiteurs sur les lieux de leurs méfaits et nous préparons, au surplus, actuellement, une série de circulaires spéciales qui traiteront notamment, comme il faut, de toutes les questions concernant le cadavre, la protection des indices matériels, la conservation, l'emballage

et le transport des pièces à conviction, les perquisitions domiciliaires, etc. On voit, en un mot, que chez nous il y a une très sérieuse préoccupation pour tous ces sujets. Il est hors de doute que nous avons obtenus déjà, au point de vue des recherches judiciaires, quelques progrès bien considérables. Les expertises dactyloscopiques de tous genres sont confiées à la compétence de M. Simões Corrêa, chef des archives dactyloscopiques et professeur d'identification à l'École de Police, un fonctionnaire digne de remarque et qui honore notre service. Il vient précisement de publier une intéressante étude sur les quatre cas positifs d'identification de criminels qui avaient laissé des empreintes digitales et palmaires sur les lieux de leurs crimes. Disons en passant que dans les affaires en question le Prof. Simões Corrêa avait déposé des rapports extrêmement soignés. Notre collaborateur est un jeune fonctionnaire qui chaque jour se familiarise avec la technique policière et qui promet beaucoup en cet ordre d'études. Au Brésil, dans quelques jours, il sera un specialiste notable. M. le Prof. Simões Corrêa a eu dans sa pratique personnelle trois cas d'identification d'après les empreintes digitales et un quatrième cas constaté sur les lignes papillaires de la paume de la main, relevée sur les lieux : dans l'un, la preuve dactyloscopique avait été confirmé par des aveux, et dans les autres, les traces papillaires et celles de la main étaient l'unique preuve de culpabilité. Un de ces cas est bien notable. Nous n'avions que trois empreintes, il n'était pas même possible de dire à quels doigts elles appartenaient. Le Prof. Simões Corrêa, à l'aide d'un raisonnement basé sur l'homologie des dessins digitaux — raisonnement qui a permis une classification, hypothétique c'est vrai, mais qui n'en était pas moins légitime, a su trouver en quelques minutes, dans nos archives, le signalement dactyloscopique du coupable, qui n'était pas même soupçonné par la police. On

les trouvera relatés en détail dans la brochure *Les empreintes papillaires au lieu du crime*, qu'il vient de publier, tous ces quatre cas. Les tribunaux brésiliens acceptent la preuve par les empreintes digitales, les traces de pas, etc., couramment admise en France, en Angleterre, en Italie, en Danemarck, en Suisse, en Allemagne, à la République Argentine, etc., en vertu de ce fait déjà réconnu scientifiquement, que deux empreintes absolument identiques proviennent sûrement d'un seul individu.

* * *

Nous avons eu plusieurs expertises de faux billets de banque, de fausse monnaie et de faux en écriture. La photographie, dans plusieurs cas, nous a conduit à des résultats merveilleux. On peut examiner nos specimens envoyés à l'exposition de Lyon.

* * *

Enfin, il n'est pas de jour où quelque modification, quelque progrès, quelque nouvelle application n'apparaisse dans notre service. Actuellement, nous pensons : à établir un régistre monodactylaire comme celui qu'Oloriz avait établi à Madrid, convaincus de l'importance et de l'utilité de cette innovation ; à construire des nouveaux modèles d'archives dactyloscopiques suivant les bases de la nouvelle sous-classification introduite ; à créer un régistre spécial de documents authentifiés pour la reproduction photographique, etc.

* * *

Nous croyons utile d'indiquer ci-après les principaux services similaires avec les quels le service de Rio est en relation directe :

Allemagne : Berlin, Dresde, Hambourg et Munich ;

Amérique du Nord : Washington, New York, San-Francisco, etc. ;

Argentine : Buenos-Aires, La Plata, Cordoba, Tucuman, Santa Fé, etc. ;

Autriche : Vienne ;

Belgique : Bruxelles et Liège ;

Chili : Santiago et Valparaiso ;

Espagne : Madrid ;

France : Paris et Lyon ;

Angleterre : Londres ;

Italie : Rome et Gênes ;

Paraguay : Assomption ;

Portugal : Lisbonne ;

Suisse : Berne et Lausanne.

En règle générale le bureau transmet la fiche dactyloscopique et, dans certains cas, le carton signalétique avec la photographie, au bureau où le délinquant a quelque chance de figurer et au lieu de naissance. Le nombre des renseignements va sans cesse en augmentant. La direction du Service d'Identification de Rio se correspond directement avec toutes les autorités de police du pays et de l'étranger et cette autonomie évite le retard dans la demande et la transmission des casiers. Cette entente cordiale entre le service d'identité judiciaire, utile à la repression des récidivistes et des bandes internationales de malfaiteurs, montre la nécessité et l'urgence d'un congrès mondial pour l'unification des procédés d'identification. Cette idée, qui sur une propositon signée par les professeurs Lacassagne, Reiss, Ottolenghi, Minovici et Locard a rallié les suffrages unanimes du Congrès d'Anthropologie Criminelle de Turin, est susceptible d'être réalisée.

* * *

Abstraction faite des applications judiciaires et des travaux administratifs, notre bureau constitue un centre d'é-

tudes, d'observations et d'expérimentations scientifiques. Nous pourrons rappeler que quelques thèses de médecine légale ont été preparées avec des matériaux fournis par le Service d'Identification, savoir : *De l'identification*, notable travail publié par le docteur Galdino Ramos, en 1905 ; *La dactyloscopie et l'identification des cadavres*, par le docteur Mariano de Campos, publiée en 1907, et *Tatouage et criminalité*, par le docteur Ignacio de Carvalho, publiée en 1912. Sous la rubrique *Bibliotheca do Boletim Policial* il a paru depuis trois ans une série de monographies médico-légales, criminologiques et policières, pour la propagation de toutes ces méthodes d'investigation judiciaire empruntées à l'anthropologie criminelle, à la médecine légale, à la technique du microscope, à l'analyse photographique, à la recherche chimique, etc. Quelques unes en sont vraiment intéressantes et aucune ne peut être considerée comme un document nutile. Leur titre indique la varieté des sujets traités et nous pouvons, en le signalant, dire que le public commence à s'intéresser à tous ces sujets. Nous ne citerons dans l'exposé suivant que les travaux sortis de notre service :

La photographie et l'enquête judiciaire ;
Statistique criminelle ;
L'identification comme base de la vie juridique ;
Falsification de la monnaie brésilienne ;
La police scientifique au Brésil ;
La criminalité et la police de Rio ;
Le professeur Reiss au Brésil ;
L'École de Police de Rio ;
La réforme des instituts de police du Portugal ;
Expertises graphiques ;
Police technique ;
Les empreintes papillaires sur le lieu du crime ;
Le suicide à Rio ;

Alcoolisme et criminalité à Rio, etc. ;

Alphonse Bertillon.

Depuis quelques mois, nous avons commencé une étude d'ensemble sur les caractères généraux et spécifiques de la criminalité à Rio, nous nous efforçons autant que possible de recueillir des observations sur les délinquants et nous organisons des éléments pour une monographie sur la récidive. Nous avons publié également quelques documents de criminologie brésilienne dont nous signalerons spécialement ceux qui se rapportent aux questions suivantes :

Le tatouage à Rio chez les délinquants ;

La taille des délinquants brésiliens ;

La physionomie actuelle de la criminalité à Rio ;

L'enfance coupable ;

Histoire naturelle des malfaiteurs (quelques chapitres) ;

Classification des voleurs profissionels brésiliens ;

L'homicide à Rio ;

L'enfance criminelle et les prisons ;

Les empreintes digitales des prostituées, etc.

Vient en suite le *Boletim Policial*, publication gratuite et mensuelle à charge du bureau, depuis quelques années transformé en archives de criminologie, instruction judiciaire, identification, médecine légale, statistique criminelle et police administrative. Ce *Boletim* vulgarise les méthodes, les procédés et les mesures en ce qui regarde la lute technique contre le crime et il en régistre notre activité.

* * *

Il faut enfin rappeler que nous avons contribué, d'une façon décisive, lors du *Premier Congrès Policier Brésilien* qui eut lieu à S. Paul en Avril 1912, à l'uniformisation des procédés d'identification et des renseignements des individus dangereux pour la société, à l'adoption d'un code télégra-

phique pour les recherches et les filatures, à la création des écoles et des laboratoires de police, etc., et, ajoutons, nous avons obtenu l'approvation des bases d'un prochain Congrès Policier Sud-Americain à se reunir à Rio, utile initiative que marquera une date dans l'histoire de l'institution policière et affirmera encore l'existence de la technique policière chez nous.

* * *

Le bureau a aussi à son charge l'École de Police, fondée sur notre initiative, par arrêté du Chef de Police du 15 Janvier 1912, et orientée suivant les principes que nous avons exposés dans un travail antérieur. L'administration supérieure de la police, après les premiers succès, s'est rendu compte de l'utilité et de l'importance de la jeune institution et, par un nouveau règlement du 15 Janvier 1914, elle a amplié en les moyens d'exercice. Après son programme, l'objet principal de l'École de Police est de préparer, par l'enseignement systématique de toutes ces méthodes, et de touts les procédés qui constituent la criminalistique, des experts policiers, des ingénieurs criminels, des investigateurs. Les matières enseignées à l'École de Police sont les suivantes :

a) Criminalistique (criminologie, psychologie criminelle, histoire naturelle des malfaiteurs, technique policière et enquête criminelle) ;

b) Législation (Code Pénal, procédure criminelle et police administrative) ;

c) Photographie judiciaire et expertises graphiques ;

d) Identification judiciaire ;

e) Eléments de médecine légale et de secours d'urgence.

On y trouve, avec les principes essentiels de la technique policière, les connaissances théoriques que doivent posséder tous ceux qui veulent s'engager dans la lute contre

le crime. D'une façon formelle a été banie toute matière qui ne serait pas d'une pratique courante aux laboratoires et toute doctrine controversable. Il est à noter que tous les professeurs sont des spécialistes, chefs de services techniques de l'administration policière, lesquels, en joignant la pratique à la théorie, avec un zèle et une patience d'apôtres, obtiennent des résultats excellents. Les professeurs titulaires de l'école sont: Mrs. Elysio de Carvalho, le docteur Jacyntho de Barros, directeur du service médico-légal; O. Michelet d'Oliveira, chef des laboratoires de police; E. Simões Corrêa, chef des archives dactyloscopiques et le docteur Celso Vieira, chef du bureau du Chef de Police.

En même temps nous avons remarqué dès le premier jour l'intelligence vive, l'intérêt constant et la tenue parfaite des élèves, tous âgés de 18 à 25 ans. Le nombre des diplômes delivrés s'est élevé à plus d'une douzaine. Le cours fut suivi regulièrement en 1912 par 18 élèves, en 1913 par 28 et à présent nous en avons 45 inscrits. La durée de cet enseignement est de 9 mois, à raison de deux heures de leçon par semaine chaque matière, et en outre, les élèves font un stage de quelques mois dans les laboratoires du bureau d'identification et du service médico-légal. Après avoir terminé ses études, l'élève subit un examen final, composé de preuves écrites et de preuves pratiques, lui donnant le droit à un certificat d'études policières. Cet enseignement et ce diplôme, qui s'adressent à ceux aspirant à la police judiciaire aussi bien qu'aux fonctionnaires actuels, ont été poursuivis et recherchés par un nombre très remarquable d'étudiants en droit et en médecine.

* * *

L'an dernier ayant été invité et engagé par le Gouvernement, le professeur R. A. Reiss a fait à Rio un cours de

perfectionnement technique. Notre ami a développé le programme suivant:

a) inspection du lieu de crime;
b) recomposition et reconnaissance du cadavre;
c) empreintes digitales;
d) traces de pas;
e) examen de vêtements;
f) taches de sang;
g) examen de poils;
h) fausse monnaie;
i) faux en écriture.

L'enseignement de l'illustre directeur de l'Institut de Police Scientifique de Lausanne, menagé avec l'éclat exceptionnel de son intelligence prévilegié et avec une somme collossale d'observations personnelles, a produit un grand enthousiasme dans notre milieu profissionnel. L'œuvre qu'il a realisée, d'une façon si admirable, marque une date dans l'histoire du progrès de l'instituition policière de Rio. Le séjour de Reiss chez nous a été vraiment d'une grande importance sociale: les leçons et les conseils qu'il nous a donnés agiront grandement dans le sens de doter Rio d'une police parfaite. Le Gouvernement a appris les grands services qu'il a à l'instituition et, comme hommage à son grand savoir, notre maître a été nommé directeur honoraire de l'École de Police. En effet, l'œuvre de Reiss est de celles qui s'imposent à la reconnaissance du pays qui a eu le bonheur d'entendre sa parole savante et de profiter de son expérience.

* * *

Ayant ainsi défini dans leurs grandes lignes l'organisation, le fonctionnement, le but et la portée scientifique du Bureau d'Identification et de Statistique de Rio de Janeiro,

nous tenons à reconnaître que notre œuvre, par certains côtés, n'échappe pas à la critique des maitres et qu'elle est susceptible d'une plus grande perfection. On voit que, dans la pratique judiciaire comme dans l'enseignement théorique, dans l'administration comme au laboratoire, dans les publications profissionelles comme dans les discutions des congrès scientifiques, la criminalistique, née il y a si peu de jours seulement a pris un essor admirable au Brésil, où elle s'impose déjà à l'attention de tous les intéressés, par la réalité indéniable de ses résultats. Aussi nous avons donné raison à Locard, le jeune maitre de Lyon, quand'il a écrit : « Encore une fois le bon exemple nous vient de l'Amérique du Sud. Ces pays jeunes ont la vitalité et l'énergie nécessaires pour modifier radicalement, quand il le faut, le fonctionnement administratif. Certes la comparaison entre le règlement brésilien, (Locard parle de la réforme de notre service médico-legal) si sensé, si logique, et l'état d'anarchie où tombera l'expertise en France n'est pas en notre honneur. Il ne faut pas espérer d'ailleurs qu'une réforme de cette nature s'impose de sitôt ici. Contentons-nous donc d'admirer l'esprit d'initiative des latins rénouvés d'outre-Atlantique et d'applaudir à la sagesse de leurs instituitions. Il faudrait être de la plus évidente mauvaise foi pour ne pas louer sans réserve un règlement qui sauvegarde d'une façon aussi absolue les intérêts supérieurs de la justice ».

3177 — Rio de Janeiro — Imprensa Nacional — 1914

FIG. 1. Bureau du directeur du Service d'Identification

FIG. 2. Section d'identification criminelle (I)

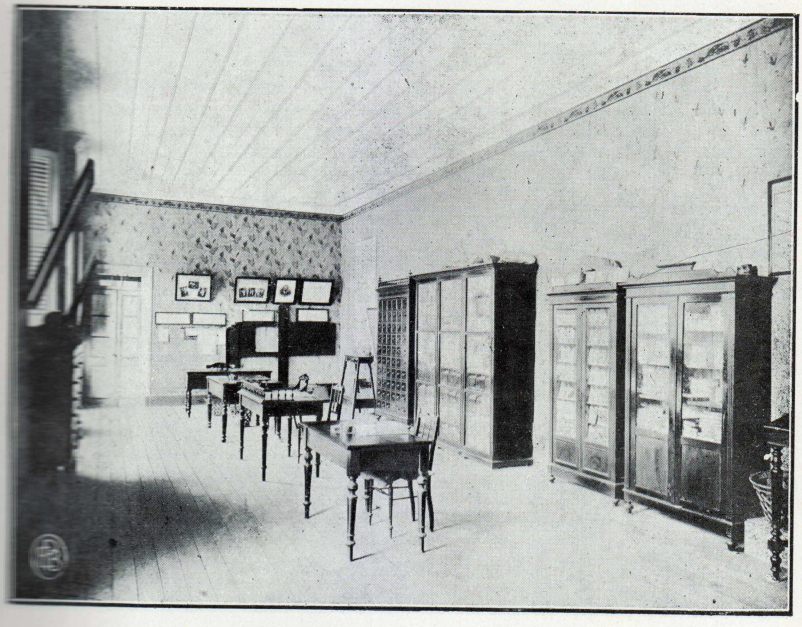

FIG. 3. Section d'identification criminelle (II)

FIG. 4. Section d'identification criminelle (III)

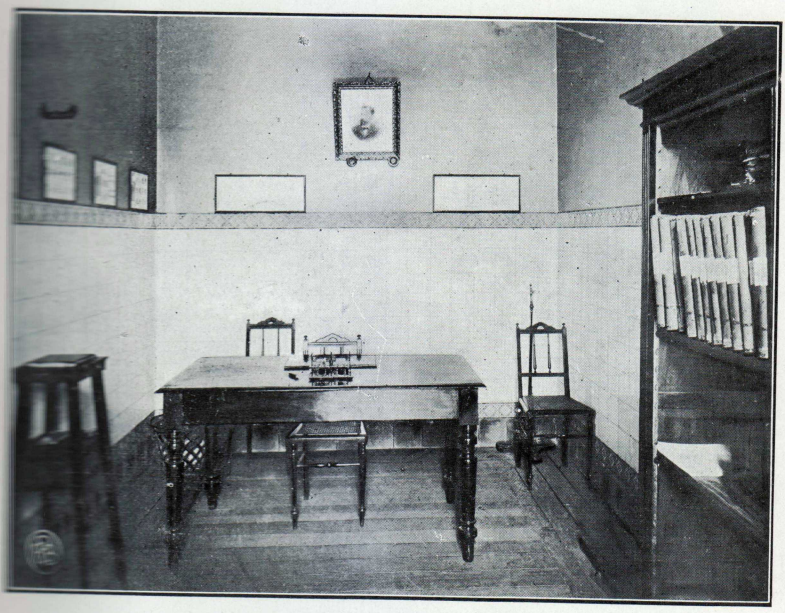

FIG. 5. Section d'identification civile

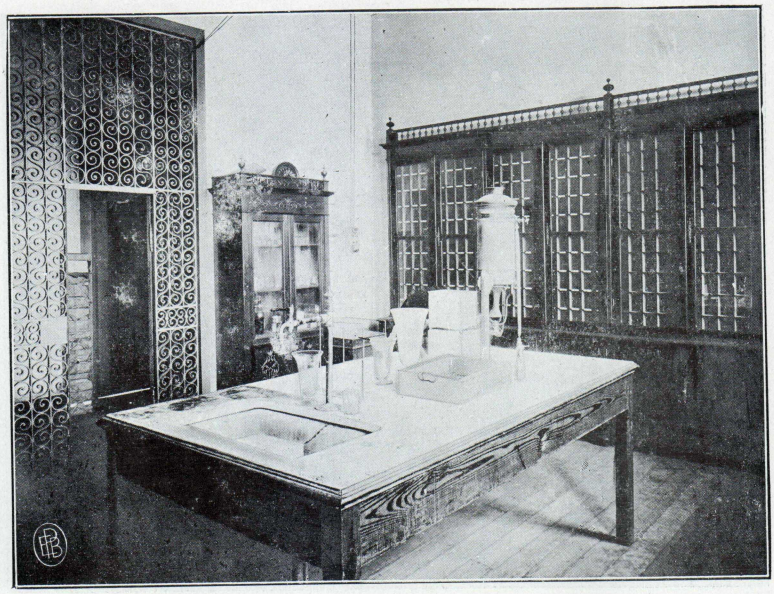

FIG. 6. Laboratoire et archives de photographie signalètique

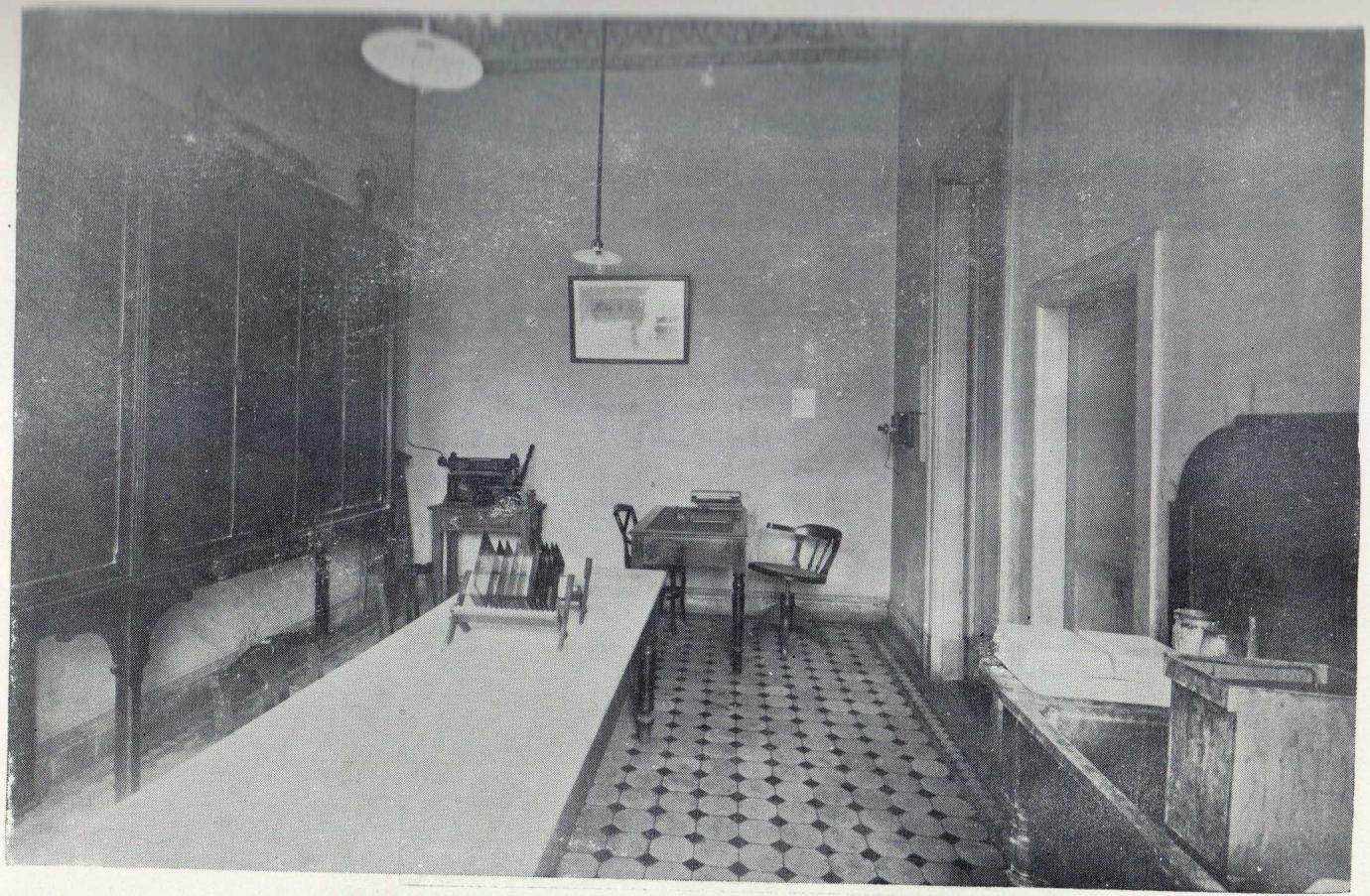

FIG. 7. Laboratoire de photographie judiciaire

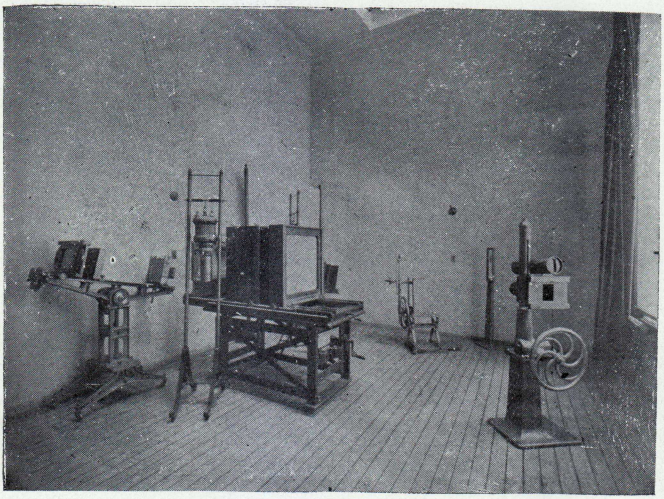

FIG. 8. Atelier de photographie judiciaire (nouveau)

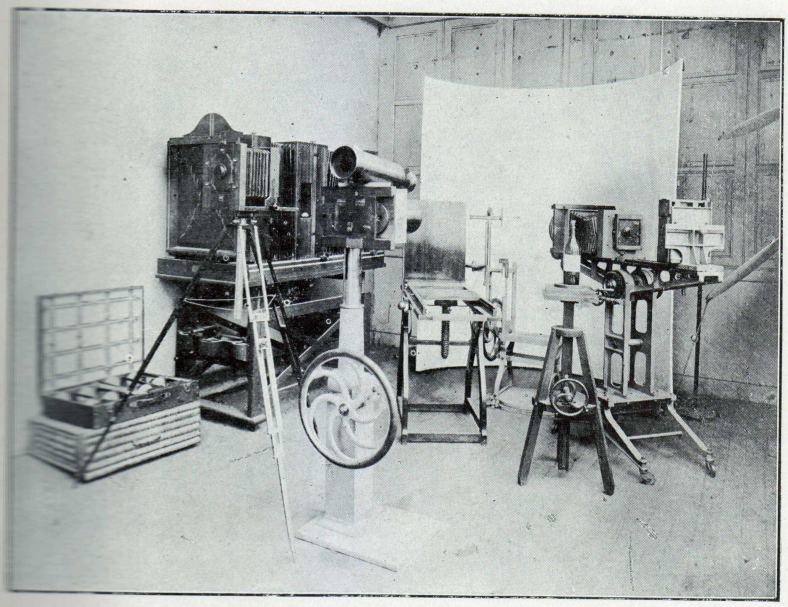

FIG. 9. Atelier de photographie judiciaire (ancien)

FIG. 10. Section d'informations judiciaires (I)

FIG. 11. Section d'informations judiciaires (II)

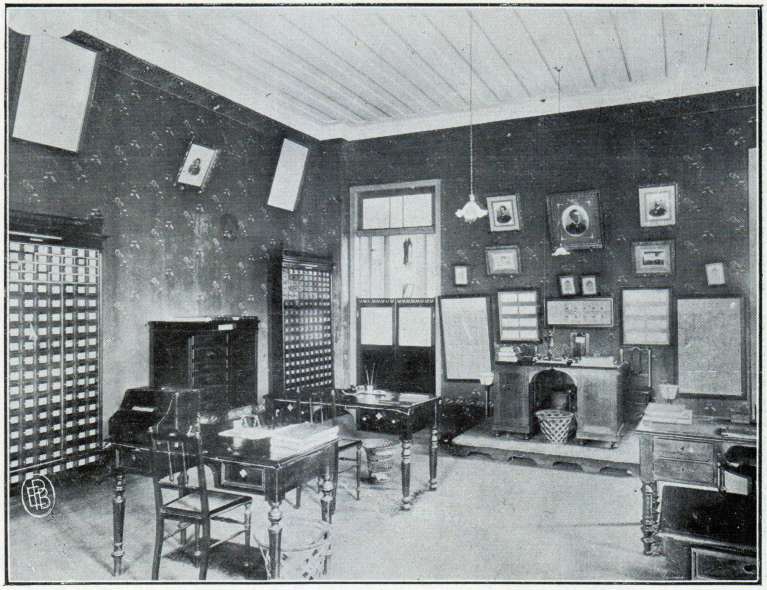

FIG. 12. Archives dactyloscopiques

FIG. 13. Directeur et elèves de l'École de Police

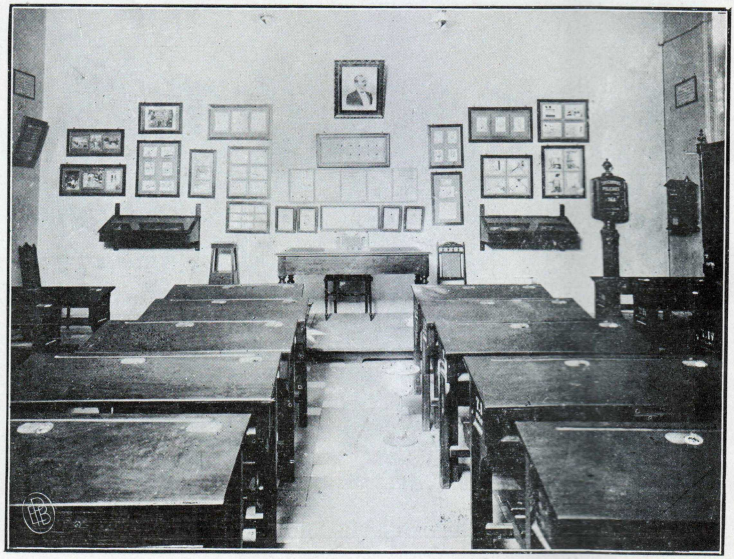

FIG. 14. Salon des cours théoriques de l'École de Police

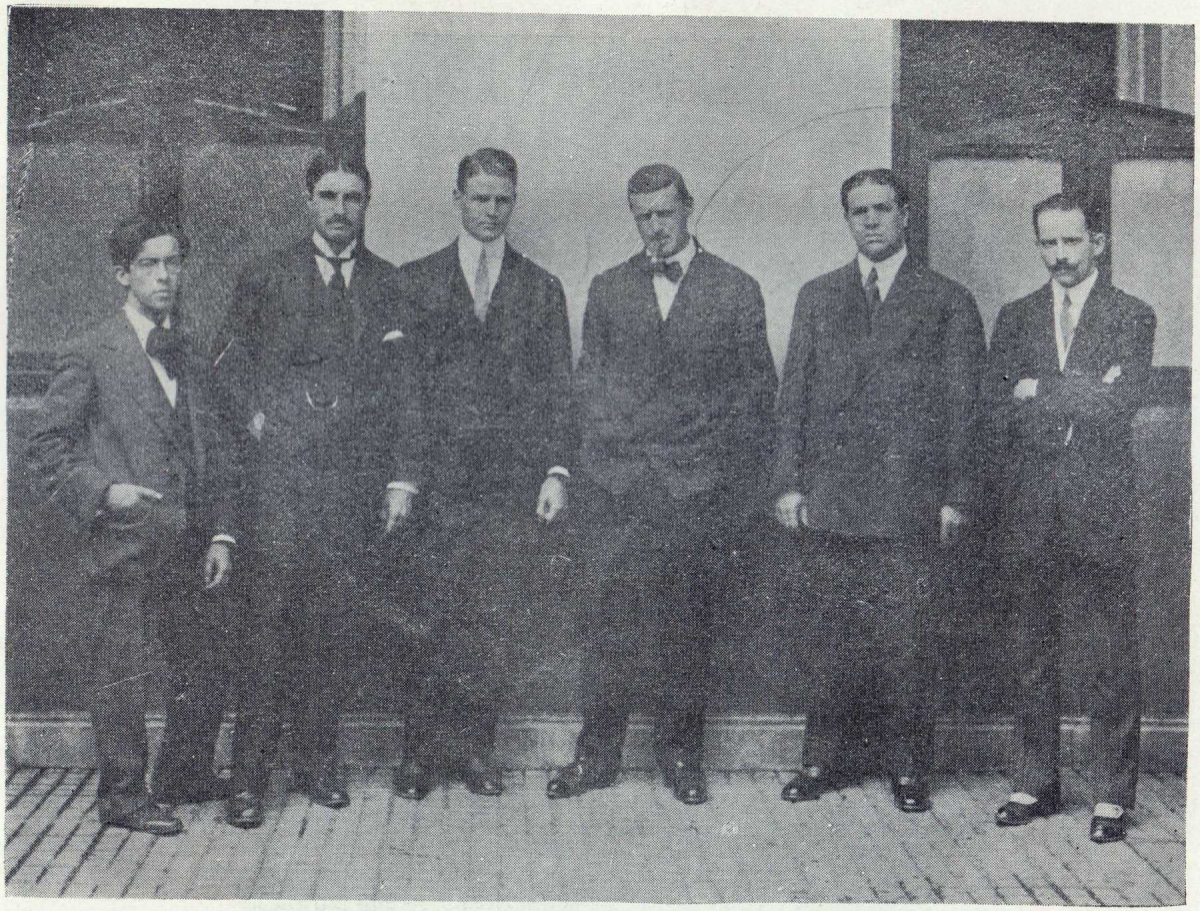

FIG. 15. M. M. R. A. Reiss, Elysio de Carvalho, Jacyntho de Barros, Edgard Simões Corrêa, Michelet d'Oliveira, directeur honoraire, directeur effectif et professeurs de l'École de Police, et Pateck Tuck, de l'Université de Lausanne

FIG. 16. La première conférence du prof. R. A. Reiss à Rio

FIG. 17. Bibliothèque du Service Médico-Légal

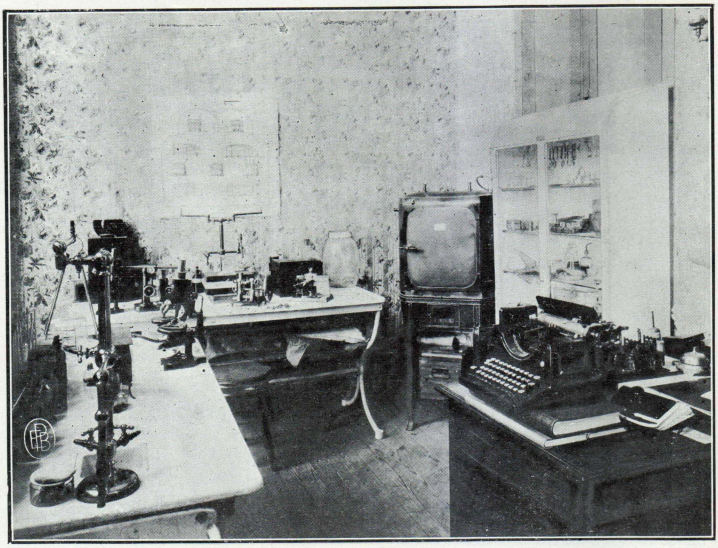

FIG. 18. Laboratoire de microscopie médico-légal

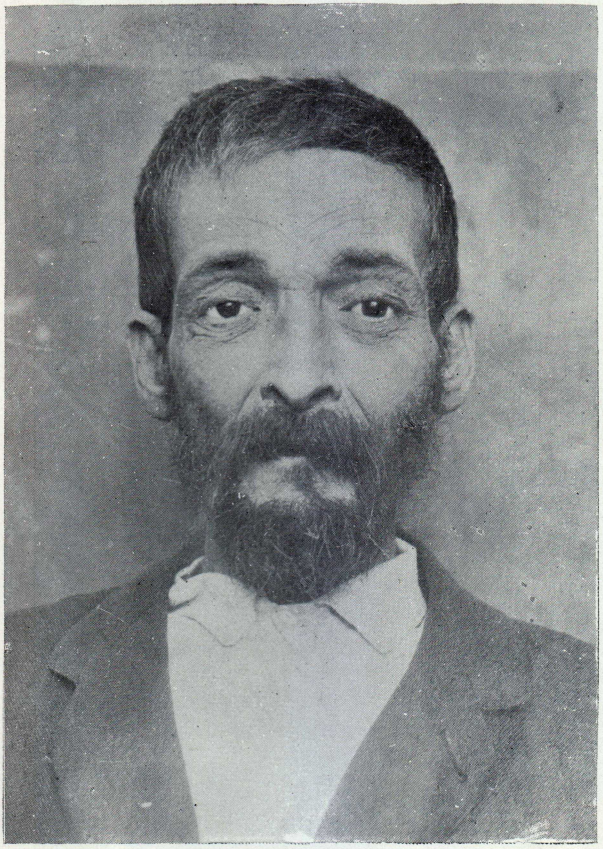

FIG. 19. Photographie d'un cadavre recomposé

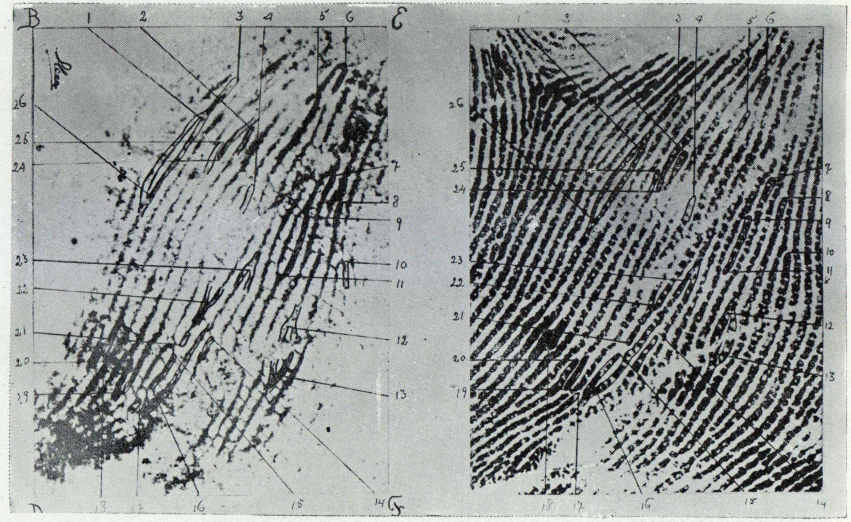

FIG. 20. Comparaison d'un fragment d'empreinte palmaire trouvé sur le lieu d'un crime

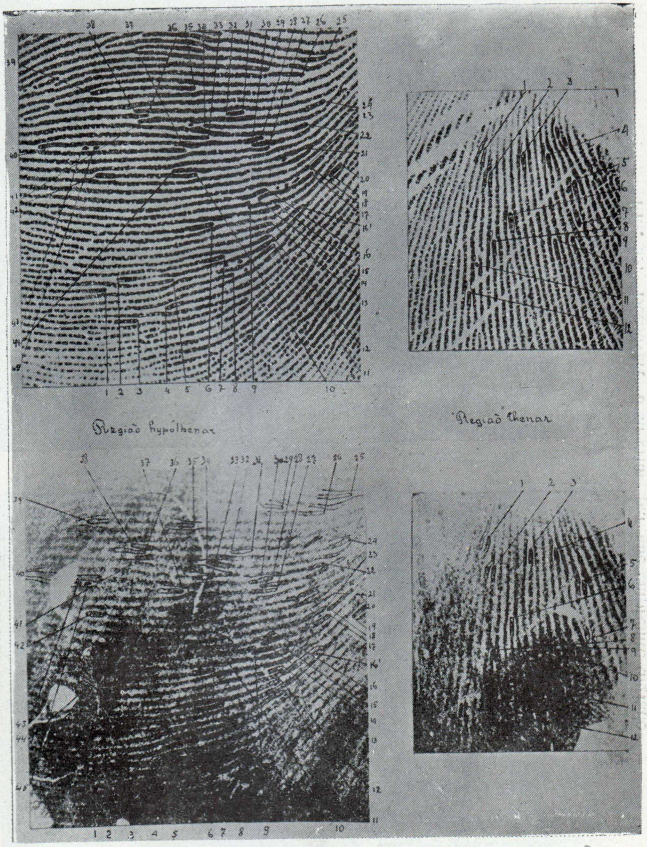

FIG. 21. Comparaison d'un fragment d'empreinte palmaire trouvé sur le lieu d'un crime

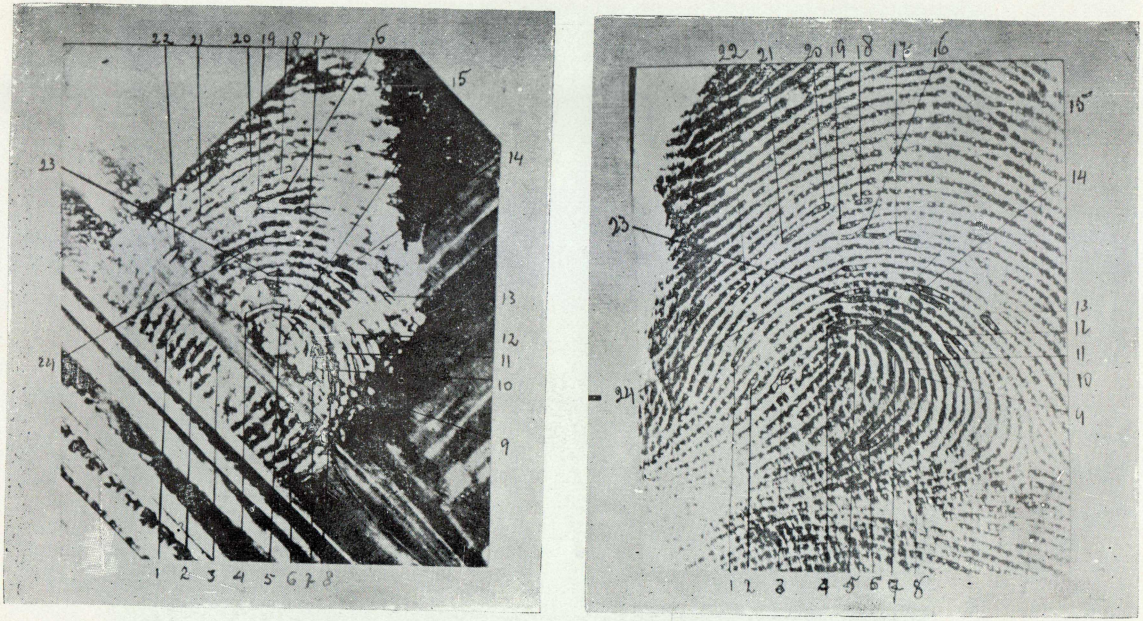

FIG. 22. Découverte d'un crime par une empreinte digitale

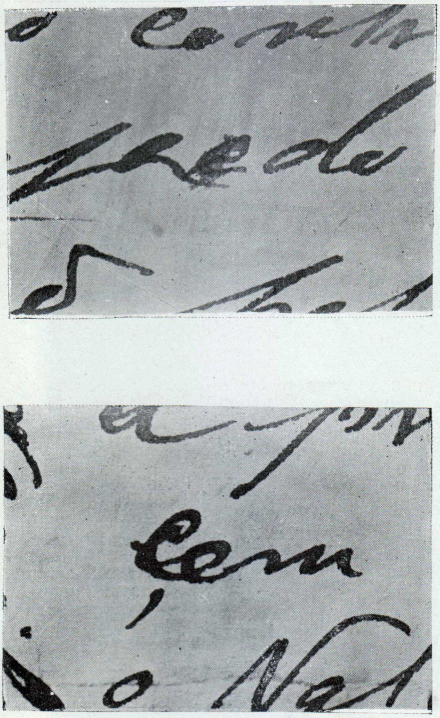

Fig. 23. Faux en écriture

FIG. 24. Radiographie

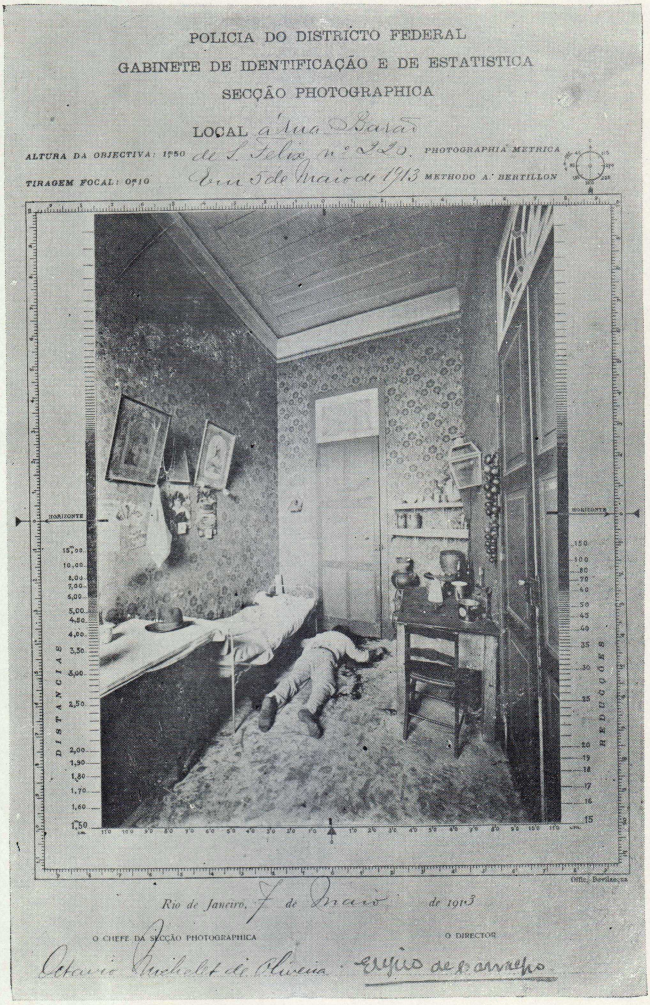

FIG. 25. Lieu de suicide (I)

(Réduction d'une photographie mètrique)

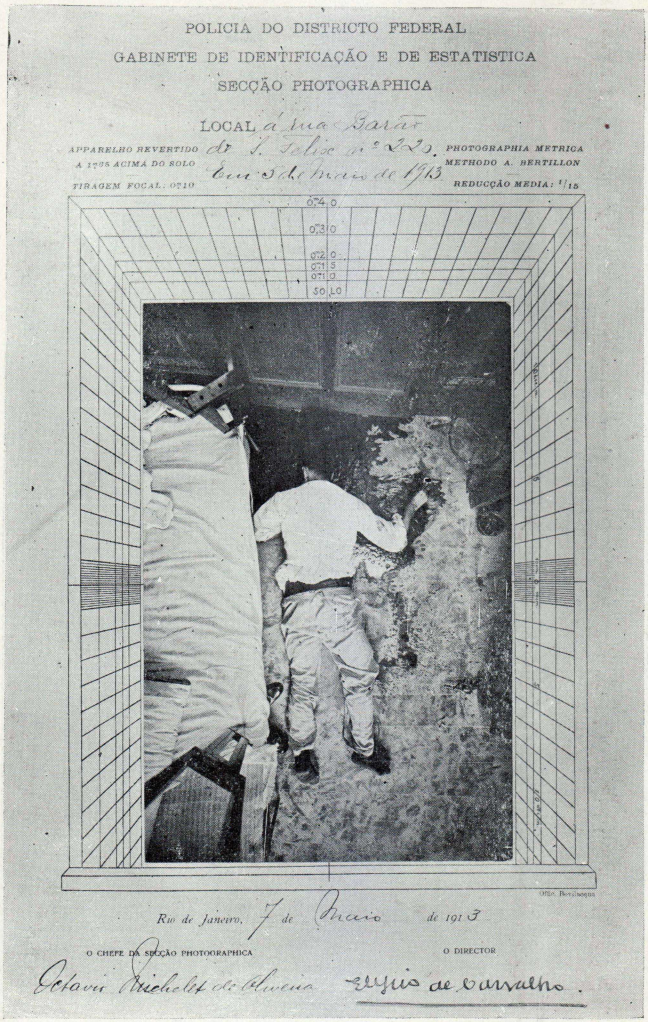

FIG. 26. Lieu de suicide (II)

(Réduction d'une photographie métrique)

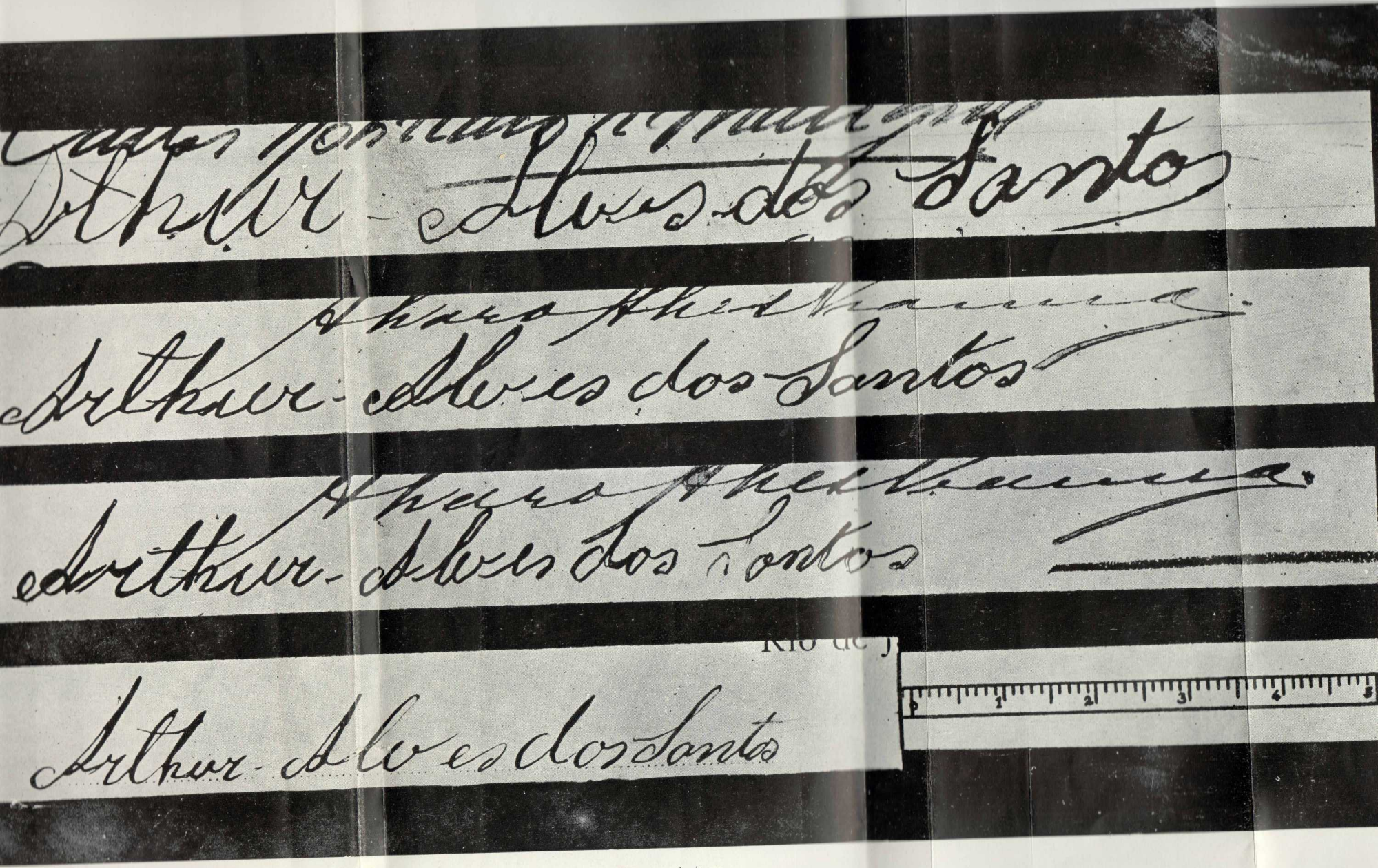

FIG. 27. Faux en écriture

Palais de la Police de Rio de Janeiro